## GE Healthcare

# Fiche signalétique

Canada Français

Section 1. Identification du produit chimique et de la compagnie

Nom du produit Huh 7.5 Cells, 1 ml

Numéro de catalogue 67610254

9 0 6 7 6 1 0 2 5

**Utilisations** Applications industrielles: Réactif analytique. Recherche.

Type de produitLiquide.Date de validation22 Avril 2009Date d'impression22 Avril 2009

**Fournisseur** GE Healthcare UK Ltd

Amersham Place Little Chalfont

Buckinghamshire HP7 9NA England

+44 0870 606 1921

 En cas d'urgence
 US
 ChemTrec (US)
 1-800-424-9300

 Canada
 ChemTrec (US)
 1-703-527-3887

#### 2. Identification des dangers

État physiqueLiquide.OdeurNon disponible.Vue d'ensemble des urgencesATTENTION!

CAUSE UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Yeux Irritant pour les yeux.
Peau Irritant pour la peau.

**Inhalation** Irritant pour les voies respiratoires.

**Ingestion** Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Effets chroniques potentiels sur la santé

**Effets chroniques**Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des

animaux.

CancérogénicitéAucun effet important ou danger critique connu.MutagénicitéAucun effet important ou danger critique connu.TératogénicitéAucun effet important ou danger critique connu.Effets sur le développementAucun effet important ou danger critique connu.Effets sur la fertilitéAucun effet important ou danger critique connu.

Organes cibles Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : peau, oeil, cristallin ou cornée.

#### Signes/symptômes de surexposition

**Inhalation** Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

**Ingestion** Aucune donnée spécifique.

Peau Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur



Référence Page 1 de 5

7610254 Date de validation 22 Avril 2009



Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: Yeux

> douleur ou irritation **larmoiement** rougeur

Conditions médicales aggravées par une surexposition

Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique

en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

Voir Information toxicologique (section 11)

#### 3. Information sur les composants

Nom Numéro CAS % en poids 10

diméthylsulfoxyde 67-68-5

#### Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à

l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et

inférieure. Consulter un médecin immédiatement.

Contact avec la peau En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en

> enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.

Inhalation Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration

irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un

ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.

Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel Ingestion médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on Protection des sauveteurs

soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la

personne portant secours.

Note au médecin traitant Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de

poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

#### Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le Inflammabilité du produit

conteneur peut éclater.

Moyens d'extinction

Utilisables Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Non utilisables Aucun connu.

Dangers spéciaux en cas

d'exposition

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation

adéauate.

Produits de combustion

danaereux

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes de soufre

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil

respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

#### Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Précautions individuelles

Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir

un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies Précautions environnementales navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution

environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Méthodes de nettoyage

S'approcher des émanations par l'amont. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.



Référence

Page 2 de 5

Date de validation 22 Avril 2009



Petit déversement

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

#### Section 7. Manutention et entreposage

Manutention

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Entreposage

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

#### Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Nom du produit Limites d'exposition

diméthylsulfoxyde

AIHA WEEL (États-Unis, 1/2007).

TWA: 250 ppm 8 heure(s).

Procédures de surveillance recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un examen des personnes et de l'atmosphère sur le lieu de travail ou d'effectuer un contrôle biologique pour déterminer l'efficacité de la ventilation, définir d'autres mesures de contrôle, et/ou statuer sur la nécessité d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.

Mesures techniques

Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures d'hygiène

Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection individuelle

Peau

Respiratoire Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré parfaitement ajusté, conforme

à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites

d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Mains Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux

produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est

nécessaire.

Yeux Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des

risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée ou aux poussières. L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques

encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

#### Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physiqueLiquide.CouleurAmbre.SolubilitéNon disponible.



Référence

Page 3 de 5

Date de validation 22 Avril 2009



#### Section 10. Stabilité et réactivité

StabilitéLe produit est stable.Conditions à éviterAucune donnée spécifique.

Produits de décomposition

dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne

devrait apparaître.

Polymérisation Dangereuse Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation

dangereuse.

Conditions de réactivité Ininflammable en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge

statique, chaleur, chocs et impacts mécaniques, matières comburantes, matières réductrices, les matières

combustibles, les substances organiques, les métaux, les acides, les alcalins et l'humidité.

Non explosif en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique, chaleur, chocs et impacts mécaniques, matières comburantes, matières réductrices, les matières

combustibles, les substances organiques, les métaux, les acides, les alcalins et l'humidité.

#### Section 11. Information toxicologique

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
diméthylsulfoxyde	DL50 Cutané	Rat	40 g/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	8200 mg/kg	-
	DL50 Intra-veineux	Rat	5360 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	17400 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	14500 mg/kg	-
	DL50 Sub-cutané	Rat	12 g/kg	-
	DL50 Non déclaré	Rat	1300 mg/kg	-
	TDLo Intra-cérébral	Rat	2234.8 mg/kg	-
	TDLo Intra-péritonéal	Rat	750 mg/kg	-
	TDLo Intra-péritonéal	Rat	1000 mg/kg	-
	TDLo Intra-péritonéal	Rat	200 mg/kg	-

Conclusion/Résumé Très faible toxicité pour les humains et les animaux.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient ACGIH CIRC EPA NIOSH NTP OSHA

Non disponible.

**Produits synergiques** Non disponible.

#### Section 12. Information sur l'écologie

**Effets sur l'environnement** Aucun effet important ou danger critique connu.

### Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Espèces	Exposition
diméthylsulfoxyde	-	Aiguë CL50 >400 ml/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus - 1 g	96 heures
	-	Aiguë CL50 35 à 37 ml/L Eau douce	Poisson - Rainbow trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss - 0.7 g	96 heures
	-	Aiguë CL50 3400000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 31 jours - 15.8 mm - 0.062 g	96 heures
Conclusion/Résumé	Non disponible.			

Coefficient de partage noctanol/eau

Non disponible.

Facteur de bioconcentration Non disponible.

**Effets nocifs divers** Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Section 13. Considérations lors de l'élimination

Élimination des déchets Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible.

Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout

contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Classification RCRA Non disponible.



Référence Page 4 de 5

67610254 Date de validation 22 Avril 2009

Version 2



Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

#### Section 14. Information relative au transport

#### Réglementation internationale concernant le transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	Non réglementé.	-	-	-		-
Classification pour le TMD	Non réglementé.	-	-	-		-
Classement mexicain	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IMDG	Not regulated		-	-		-
Classe IATA	Not regulated		-	-		-

#### Section 15. Information réglementaire

Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada). SIMDUT (Canada)

Listes canadiennes Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement): Aucun

des composants n'est répertorié.

ARET canadien: Aucun des composants n'est répertorié. NPRI canadien: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances désignées en Alberta: Aucun des composants n'est répertorié. Substances désignées dans l'Ontario: Aucun des composants n'est répertorié. Substances désignées au Québec: Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

#### Réglementation de l'Union Européenne

Symbole(s) de danger

Mentions de risque Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'UE.

Phrases de sécurité Non applicable.

Réglementations Internationales

Listes internationales Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS): Indéterminé.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Indéterminé.

Inventaire du Japon (ENCS): Indéterminé. Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé. Inventaire de Corée (KECI): Indéterminé.

Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Indéterminé. Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Indéterminé.

#### Section 16. Renseignements supplémentaires



Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Historique** 

22 Avril 2009 Date de publication précédente 19 Février 2009 Date d'impression

Date d'édition 22 Avril 2009 Version

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



Référence Date de validation 22 Avril 2009



Page 5 de 5

Version 2